



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE DE LAVALETTE

Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le premier juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. André FONTES, Maire.
Convocation du 24/06/2020, affichée en mairie le même jour.

Présents : MM. FONTES André, POZZO Dominique, ROUSTIT Isabelle, PAYOUX Roger, LOPEZ Daniel, BOULBES Olivier, BOUVIER-SERRE Yoann, COLZANI Matthieu, CREBESSEGUES William, LAISNE Alexandre, LAURENT Elisabeth, MICOULAUD Sylvie.

Absents excusés : MM. PORTES Thierry (procuration à André FONTES), ENGGASSER Geneviève (procuration à Roger PAYOUX), IMBERT Patrice (procuration à Isabelle ROUSTIT).

Absents : MM.

Secrétaire de séance : M. BOUVIER-SERRE Yoann

Composition légale du Conseil Municipal : 15	Membres en exercice : 15
Membres présents : 12	Pouvoirs : 3

Ordre du jour :

- Constitution des commissions communales,
- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres,
- Fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- Constitution du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- Constitution d'une liste de commissaires titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCDI),
- Désignation des délégués au sein des divers syndicats et organismes auxquels la Commune est directement rattachée,
- Approbation du Compte de Gestion 2019 du budget communal,
- Approbation du Compte Administratif 2019 du budget communal,
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget communal,
- Vote des taux d'imposition 2020,
- Vote du Budget Primitif 2020,
- Modification des heures hebdomadaires du poste de chargée d'accueil,
- Convention entre le Département et la Commune relative à l'implantation de balises d'axe de chaussée sur la RD 112,
- Questions diverses.

2020-07-01-1 Constitution des commissions communales

Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il faut finir la constitution des commissions communales (art. L2121-22 du CGCT), ajournée lors de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE**, après appel à candidature et vote, les membres suivants au sein de la commission communale :

URBANISME – PLU – ASSAINISSEMENT – AFFAIRES JURIDIQUES : **POZZO Dominique, PORTES Thierry, ROUSTIT Isabelle, COLZANI Matthieu, CREBESSEGUES William, LAISNE Alexandre**

COMMUNICATION : **PORTES Thierry, POZZO Dominique, ROUSTIT Isabelle, BOUVIER-SERRE Yoann, LAISNE Alexandre**



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE DE LAVALETTE

Conseil Municipal

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES : ROUSTIT Isabelle, POZZO Dominique, PORTES Thierry, LAURENT Elisabeth, MICOULAUD Sylvie

AFFAIRES SOCIALES : ROUSTIT Isabelle, POZZO Dominique, PORTES Thierry, LOPEZ Daniel, BOULBES Olivier

VOIRIE ET CHEMINS RURAUX : PAYOUX Roger, POZZO Dominique, PORTES Thierry, ROUSTIT Isabelle, LAURENT Elisabeth, LOPEZ Daniel

FETES ET CEREMONIES – ASSOCIATIONS : PAYOUX Roger, POZZO Dominique, PORTES Thierry, ROUSTIT Isabelle, LOPEZ Daniel, MICOULAUD Sylvie

BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS : LOPEZ Daniel, POZZO Dominique, PORTES Thierry, ROUSTIT Isabelle, PAYOUX Roger, COLZANI Matthieu

2020-07-01-2 Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation pour les collectivités territoriales de constituer une commission d'appel d'offres conformément à l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

Cette commission a pour but d'étudier et d'attribuer des marchés :

- égaux ou supérieurs aux seuils de procédures formalisés,
- de services relevant de l'article 30 du Code des Marchés Publics (CMP) et dont le montant est égal ou supérieur à 207 000 euros HT.

Cette commission doit être constituée de 2 à 4 membres titulaires et autant de suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE**, après appel à candidature et vote, les membres suivants :

Membres titulaires : FONTES André, POZZO Dominique, PORTES Thierry, ROUSTIT Isabelle

Membres suppléants : LOPEZ Daniel, COLZANI Matthieu, BOUVIER-SERRE Yoann, CREBESSEGUES William

2020-07-01-3 Fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le Conseil d'Administration du CCAS est composé, à part égale, de membres élus (Conseil Municipal) et de membres nommés (habitants participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune).

Le conseil municipal détermine le nombre de membres amenés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS dans la limite maximale de 8 membres par section.

Le Maire propose de fixer le nombre total de membres à 12 (6 élus + 6 nommés)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre total de membres à 12 : 6 élus + 6 nommés

2020-07-01-4 Constitution du Conseil d'Administration du CCAS

Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le Maire, qui désigne les membres du Conseil d'Administration du CCAS, propose une liste de personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE DE LAVALETTE

Conseil Municipal

- **VALIDE** la nomination des personnes suivantes :

Membres élus : **ROUSTIT Isabelle, BOULBES Olivier, ENGGASSER Geneviève, LAURENT Elisabeth, PAYOUX Roger, CREBESSEGUES William**

Membres nommés : **PUECH Danielle, LOPEZ Imma, PREVERAUD Catherine, CAPDO Michèle, MEGARDON Peggy, TRINQUES Françoise**

2020-07-01-5 Constitution d'une liste de commissaires titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCDI)

Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque Commune dès le renouvellement du Conseil Municipal.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, en tant que Président de la Commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, proposée en nombre double, sur délibération du Conseil Municipal.

Le Maire propose une liste de personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition des personnes suivantes :

Commissaires titulaires :

**FONTES André
BOULBES Olivier
PORTES Thierry
PAYOUX Roger
LOPEZ Daniel
ROUSTIT Isabelle
LAISNE Alexandre
MICOULAUD Sylvie
CREBESSEGUES William
COLZANI Matthieu
IMBERT Patrice
ENGGASSER Geneviève**

Commissaires suppléants :

**PUECH Danielle
VINSON Guy
MARTIN Jacqueline
COMBES Sylviane
TRINQUES Françoise
BOYER Lydie
BURG Franck
CADEI Jean-Philippe
HADJ-YOUCHEF Khedidja
KARTALIA Sarah
LOPEZ Imma
GELIS René**

2020-07-01-6 Désignation des délégués au sein des divers syndicats et organismes auxquels la Commune est directement rattachée

Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est appelé à élire des délégués ou des représentants au sein de divers syndicats et organismes conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE**, après appel à candidature, vote et élection à la majorité absolue, les délégués ou représentants suivants :

❖ Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) – Commission territoriale Toulouse Sud : **PORTES Thierry, LOPEZ Daniel**

❖ Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA) – Commission territoriale n° 9 Sud Lauragais : **FONTES André, PAYOUX Roger, LOPEZ Lionel**



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE DE LAVALETTE

Conseil Municipal

- ❖ Haute-Garonne Environnement : **BOUVIER-SERRE Yoann** (titulaire), **IMBERT Patrice** (suppléant)
- ❖ CNAS : **LAURENT Elisabeth** (collège élus), **RAYNAUD Nathalie** (collège employés et correspondante)
- ❖ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (C3G) : **FONTES André, PORTES Thierry, LAISNE Alexandre** (pour la pondération)
- ❖ Correspondants DEFENSE : **PAYOUX Roger, LAISNE Alexandre**

2020-07-01-7 Approbation du Compte de Gestion 2019 du budget communal

Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le Maire rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du trésorier principal pour l'exercice 2019. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020-07-01-8 Approbation du Compte Administratif 2019 du budget communal

Votants : 13	Abstentions : 0	Exprimés : 13	Pour : 13	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le Maire rappelle que le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Il est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Reports antérieurs	Excédent
486 748.15	473 354.45	-13 393.70	475 405.03	462 011.33

Investissement :

Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Reports antérieurs	Déficit
203 233.86	270 589.87	67 356.01	-112 592.74	-45 236.73

**Après examen et hors de la présence du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2019 du budget communal.

2020-07-01-9 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget communal

Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, il est constaté que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 462 011,33 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE DE LAVALETTE

Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-13 393.70 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	475 405.03 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	462 011.33 €
D Solde d'exécution d'investissement	-45 238.73 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 462 011.33 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	45 238.73 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	416 774.60 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

2020-07-01-10 Vote des taux d'imposition 2020

Votants : 15	Abstentions : 2	Exprimés : 13	Pour : 10	Contre : 3
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le Maire rappelle les dispositions du Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition. Il informe également l'assemblée sur la baisse régulière des dotations de l'Etat à laquelle s'ajoute la disparition progressive de la Taxe d'Habitation. Par anticipation sur ces baisses à venir, la commission des finances a validée une augmentation des taux de 5%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition de 5% par rapport à 2019 soit :

- Taxe Foncière Bâti : 7.77%
- Taxe Foncière Non Bâti : 47.31%

pour un produit fiscal attendu de 74 214 €

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de finances.

2020-07-01-11 Vote du Budget Primitif 2020

Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le Maire donne lecture du Budget Primitif 2020 de la commune en équilibre pour un montant de :

VUE D'ENSEMBLE



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE DE LAVALETTE

Conseil Municipal

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	884 011.60	467 237.00
002 Résultat de fonctionnement reporté		416 774.60
Total	884 011.60	884 011.60

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	165 000.00	210 236.73
001 solde d'exécution reporté	45 236.73	
Total	210 236.73	210 236.73

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
	1 094 248.33	1 094 248.33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020.

2020-07-01-12 Modification des heures hebdomadaires du poste de chargée d'accueil

Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été fait le choix d'augmenter les heures du poste de secrétaire de mairie de 28h hebdomadaires à 35h et en contrepartie, de diminuer les heures du poste de chargée d'accueil. Il propose donc que ce dernier passe de 25h hebdomadaires à 20h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier le nombre d'heures hebdomadaires du poste de chargée d'accueil à 20/35ème.

2020-07-01-13 Convention entre le Département et la Commune relative à l'implantation de balises d'axe de chaussée sur la RD 112

Votants : 15	Abstentions : 2	Exprimés : 13	Pour : 12	Contre : 1
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

M. POZZO, adjoint en charge de l'urbanisme, informe l'assemblée de la nécessité d'installer des balises d'axe de chaussée sur la RD 112 dans le but de sécuriser les entrées et sorties de la future école privée LA MARELLE. Le Secteur routier du Conseil Départemental, en charge de la gestion de ce dossier, demande l'approbation d'une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la convention du Département, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif aux travaux correspondants.

Questions diverses

NEANT